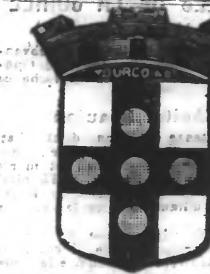


# L'ÉGALITÉ

## de Roubaix-Tourcoing



ABONNEMENTS  
MARDI 10 Départements Unis de France  
AUTRES DÉPARTEMENTS  
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
ROUBAIX, Grande-Rue, 23 et Rue Desurmont, 12. TOURCOING  
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ON REÇOIT  
LES  
ANNONCES

A ROUBAIX, 25, Grande-Rue.  
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.  
A LILLE, 28, Rue de Fives.

ANNONCES

### Horrible Catastrophe

A Paris, mardi soir, dans un bazar de charité, près de deux cents personnes ont trouvé la mort.

On sait les circonstances de ce drame épouvantable. Nous les savons narées hier plus loin; nous dénonçons des détails complémentaires navrants.

Les victimes de la rue Jean-Goujon appartenient à une classe que nous combattions et qui nous hait — aristocratie du nom et aristocratie de l'argent.

Mais, devant toutes ces tombes que la Fatalité a si brutallement et si terriblement ouvertes, nous nous inclinons. L'œuvre de mort nivelle : elle met au rang du dernier des privilégiés, la première des princesses et la forme qui sillonne le visage du riche est de même égale que celle qui tombe de la paupière du misérable... .

En l'amas des chaises calcinées, des meubles brûlés, des corps convulsés de la rue Jean-Goujon, nous nedevons voir que les tristes épaves de ce qui fut la vie et le bonheur.

Ils avaient tout pour eux, ces morts dordus !

La Fortune les avait choyés dès le berceau et, jusqu'alors, les avait protégés de son aile.

Aussi avaient-ils parcouru, insoucieux, le chemin de la vie, si rude à d'autres et, à l'instar de ceux qui ont atteint la mort, nous nous inclinons devant ces derniers des privilégiés, la première des princesses et la forme qui sillonne le visage du riche est de même égale que celle qui tombe de la paupière du misérable... .

Mais encore, qu'importe ! Consciente ou non, intéressée ou sincère, leur charité les a tués. Leur terrible agonie, leurs imaginables souffrances, leur fin atrocité, le douleur et le deuil de ceux qui les aimait et qui leur survivront, forcera la compassion si l'humanité ne la commandite.

Nous les saluons...

Pour si grande et horrible cependant que soit la catastrophe où ils ont trouvé la mort, et quelque tristesse que nous éprouvions, notre pensée n'en va pas moins à d'autres drames, de tous les jours ceux-là, tout aussi douloureux, quoique moins retentissants.

Oui, puisque l'heure est aux larmes, pourquoi ne pleurerions-nous pas aussi sur les cent mille malheureux qu'à chaque qui passe, la misère que plus cruellement que le feu, car l'agonie est plus lente !

Et les victimes du Travail ?... Ceux qui trouvent la mort à l'atelier ; celles qui font le grisou au fond de la mine ; celles que la mer engloutit ?

Sauvons-les aussi ! celles-là : il en tombe à toutes les heures du jour et de la nuit !

Sauvons-les bien bas, car leur trépas ne séisme pas seulement la douleur mais aussi la misère.

Si l'on voulait, pourtant, la misère pas plus que la charité ne feraient de victimes...

Il suffirait d'instituer la solidarité sociale qui nivellerait dans la vie en attendant que le Destin égalise dans la tombe.

Ah ! si les morts de la rue Jean-Goujon pouvaient parler !

G. SIAUVE-EVAUSTY.

### INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

#### INTÉRIEUR

##### INTERPELLATION SUR LES MÉTIERS CLÉRICALES

Paris, 5 mai. On sait que M. Lagrel a avisé le gouvernement de son intention d'interroger sur les métiers de clerc dans les Bouches-du-Rhône.

Cette interpellation sera dirigée et l'on attend, d'après l'« Express-Agence », que M. Barde, de l'Ain, intervienne dans le débat pour discuter la politique religieuse du gouvernement.

Dans ces conditions, il est à prévoir que d'au-  
tres orateurs prendront la parole.

##### POUR LES OUVRIERS DE LA GRAND' COMBE

Nîmes, 5 mai. Le Conseil municipal de Nîmes a voté une somme de 1.000 francs qui sera remise à l'administration pour être distribuée aux familles nécessiteuses des ouvriers sans travail de la Grand' Combe.

##### L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 5 mai. M. Le Poitevin a examiné, en présence d'Arton, divers papiers saisie par M. Renard, commissaire au contrôle, au cours de récentes perquisitions.

A trois heures, pendant qu'Arton recevait la visite de sa femme, le juge a interrogé M. Svillegas, ayant été croqué, mais il se trouve en ce moment à Londres pour affaires personnelles, et ce n'est pas avant huit jours qu'il pourra se mettre à la disposition du juge. S'il revient, M. Arton, a été présent hier au nom du palais et a pris M. Le Poitevin de remettre sa correspondance.

Exécution d'une commission rogatoire de M. Le Poitevin. M. Camille Richard, ancien député de la Drôme, notamment pour d'assez recette baptisée à Marseille, a été interrogé par le juge d'instruction Aron.

M. Richard a été invité à fourrir des manuscrits

graves sur une somme de quatre mille francs reçue des administrateurs du Panama.

Il a maintenu devant le juge d'instruction ses premières affirmations en répétant qu'il avait été payé comme avocat et non comme député.

##### LES PERSECUTIONS A CARMAN

Carmagnac, 5 mai. Les persécutions continuent. M. Pére, directeur des mines de Carmagnac, a fait signifier à l'ancien maire, le citoyen Calvignac, la décision de la Campagne, à la suite de sa condamnation à quarante jours de prison, par le tribunal d'Albi. Calvignac, des aujourd'hui, se fait plus partie du personnel de la mine, auquel il était attaché comme ouvrier ajusteur.

Hier soir, à cinq heures, le citoyen Jaurès a donné une réunion publique à Pamplona, où se sont rendus les militants du parti socialiste révolutionnaire carmagnac. L'assistance était nombreuse. Jaurès, en termes éloquent, a dénoncé le gout-a-pensé tendre aux républicains de Carmagnac.

##### FÉDÉRATION CORPORATIVE DES MUSCLEURS

St-Étienne, 5 mai. La 30 séance s'est ouverte à 8 heures du matin, sous la présidence du citoyen Letout, de Nantes, ayant comme assesseurs les citoyens Payen et Delgrange, St-Quentin et de Roubaix ; secrétaire le citoyen Taft, de Lyon.

Le procès-verbal de la 1re séance est adopté, puis le congrès aborde la fin de la question.

Après une longue discussion il est décidé que les victimes des grèves seront indemnisées pendant deux mois, selon les règlements ou ses ressources. Pour la 2e question, le congrès donne plein pouvoir au Conseil d'administration pour la propagande et pour la gestion de la fédération.

La 30 séance s'est ouverte à 2 heures sous la présidence du citoyen Harlé, de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Chillet et Guillaume de Viron et du Mans ; secrétaire le citoyen Rivoiraud de St-Etienne.

Sur la 2e question de l'ordre du jour, concernant les grèves, des rapports très documentés ont été lus. Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Sur la 2e question de l'ordre du jour, concernant les grèves, des rapports très documentés ont été lus. Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès s'est affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du citoyen Colin de Paris, ayant comme assesseurs les citoyens Lopinet et Rolly, de Beaumont-Persse et de Lyon. Secrétaire, le citoyen Harlé, de Paris.

Le congrès a été affirmé sur le principe de la grève générale des travailleurs, en cas d'assaut à leur liberté ou d'abus graves de la part des pouvoirs publics.

La 30 séance est ouverte à 8 heures du soir sous la présidence du